

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-09

ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS COMMUNES DE LAUZERTE ET DE PERVILLE

- Implantation de l'Antenne d'exploitation de Lauzerte

Lors de notre réunion du 11 avril 2005, nous avons décidé d'acquérir, en vue de l'implantation de l'Antenne d'exploitation de Lauzerte, le lot n°7 de la zone d'activité d'Auléry, propriété de la Communauté de communes Quercy-Pays de Serres, d'une superficie de 2691 m², pour un montant de 32292 €

De ce fait, le Département a transmis à Maître Fel , en date du 17 mai 2005, les pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente afférent.

En décembre 2006, le transfert de propriété n'étant pas intervenu, le Président de la Communauté de communes Quercy-Pays de Serres, nous informe qu'il souhaite céder les terrains, objet des présentes, à une P.M.E, aux fins de réalisation d'infrastructures immobilières pour la mise en place d'une ligne de production.

Il nous propose alors l'acquisition d'une partie du lot n°4 d'environ 1850 m² et du lot n°5 d'une contenance de 2374 m², soit une superficie totale d'environ 4224 m².

Suite à cette proposition, le Département a saisi le service des Domaines qui a estimé la valeur d'acquisition à 10 €/le m² soit 42240 €pour environ 4224 m².

Les lots de terrains à acquérir par notre collectivité et le montant de cette transaction ayant changé, je vous demanderais, pour mener ce dossier à bonne fin, de modifier notre décision du 11 avril 2005.

- Élargissement de chaussée sur la RD 74 à Perville

En janvier 2007, la Mairie de Perville a sollicité un élargissement de chaussée sur la RD 74, au lieu-dit « Lagarde », la visibilité y étant fortement réduite.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité, il est en effet nécessaire de créer une surlargeur ce qui implique l'acquisition par notre collectivité d'une emprise de terrain figurant dans le tableau présenté.

La prise de possession anticipée de cet immeuble a été effective le 26 février 2007.

Cette opération, d'un montant inférieur à 75000 € a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

Il convient à présent de transmettre les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente à Maître Boué, notaire à Valence d'Agen.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur les affaires foncières présentées au présent rapport,
- m'autoriser à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes de vente qui seront dressés par Maître Chabosson (pour l'acquisition à Lauzerte) et par Maître Boué (pour l'acquisition à Perville),
- préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux :

- article 2115, sous-fonction 621 du Budget Départemental pour un montant de 42 240 euros concernant l'implantation de l'antenne d'exploitation de Lauzerte (ainsi que les frais de notaire),
- article 2151, sous-fonction 621 du Budget Départemental pour l'élargissement de la chaussée sur la RD 74 à Perville pour un montant de 150 euros (ainsi que les frais de notaire),

sachant que les frais de géomètre seront imputés à l'article 62268, sous fonction 621.

ANNEXE

CP 07/12-09

■ **Implantation de l'Antenne d'exploitation de Lauzerte**

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE
Lot n°4 environ 1850 m ² Lot n°5 2374 m ²	10 €/le m ²	42240 €

■ **Élargissement de chaussée sur la RD 74 à Perville**

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTÉ PAR PROMESSE DE VENTE
D 454 158 m ²	sans objet	150 € le 10/07/07

Le Président,

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-09

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS
COMMUNES DE LAUZERTE ET DE PERVILLE**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser, au nom et pour le compte du département, les acquisitions foncières suivantes dont le détail est présenté en annexe :
 - Implantation de l'Antenne d'exploitation de Lauzerte
 - Élargissement de chaussée sur la RD 74 à Perville
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes de vente qui seront dressés par Maître Chabosson (pour l'acquisition à Lauzerte) et par Maître Boué (pour l'acquisition à Perville) ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux :
 - article 2115, sous-fonction 621 du Budget Départemental pour un montant de 42 240 euros concernant l'implantation de l'antenne d'exploitation de Lauzerte (ainsi que les frais de notaire),

- article 2151, sous-fonction 621 du Budget Départemental pour l'élargissement de la chaussée sur la RD 74 à Perville pour un montant de 150 euros (ainsi que les frais de notaire),

Sachant que les frais de géomètre seront imputés à l'article 62268, sous fonction 621.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,